



COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIÉTONS

plan de synthèse de la stratégie A02

RÉSEAU D'ESPACES PUBLICS DES VILLAGES

-  Aire des villages - zone à bâtir
-  Espace public de centre de village à requalifier
qualités des espaces publics / priorité piétonne / traversée / limitation de la vitesse
-  Rue de village à pacifier
équilibre des modes de transport / cohabitation des usagers / sécurisation des itinéraires piétons
-  Liaison piétonne interne aux quartiers à aménager
*décloisonnement des quartiers / desserte fine
création de servitudes de passage / inscription de cession au domaine public / élaboration PLCP*

RÉSEAU PIÉTONNIER COMMUNAL

-  Chemin et sentier pour piétons en site propre existants
-  Chemin agricole existant
cohabitation agriculture - usages de loisirs à établir / circulation automobile restreinte
-  Tronçon piétonnier à améliorer, sécuriser ou créer
-  Traversée piétonne existante / à sécuriser ou créer
-  Itinéraire de randonnée pédestre balisé existant / planifié
mesure 107 du Plan directeur des chemins de randonnée pédestre (PDCRP)
-  Liaison régionale de mobilité douce à créer
mesure 12-46 du projet d'agglomération 3
-  Passerelle au-dessus de la Versoix à réaliser

RÉSEAU ROUTIER

-  Réseau routier principal - axe de transit
-  Réseau routier secondaire
-  Réseau de desserte locale

DONNÉES DE CONTEXTE

-  Limite communale
-  Itinéraire national (La Suisse à pied) n° 3 Panorama Alpin
-  Equipement public : lieu porteur de la vie de village
-  Bâtiment avec valeur patrimoniale
-  Parc public : maillon du réseau des espaces publics
-  Point de vue sur le grand paysage
-  Arrêt de transport public
-  Site de loisirs au coeur de l'espace agricole
-  Exploitation agricole / écurie
-  Zone naturelle protégée du Vallon de la Versoix
-  Réserve naturelle cantonale

Voies de communication historiques de la Suisse - IVS



-  Tracé historique national
-  Tracé historique régional - avec substance paysagère
-  Tracé historique local - avec substance paysagère

